

Résolution présentée par la délégation du Bangladesh

Thème	Agenda 2030: pour le développement durable
Concerne	Le projet "Voix pour l'avenir" à propos du mariage des mineurs
L'Assemblée Générale,	
Déplorant	que malgré les normes internationales pour la protection des enfants dans la Convention relative aux droits des enfants (CIDE signée en 1989 à New York), le mariage des mineurs reste une pratique courante dans les pays d'Afrique orientale et centrale, d'Asie du Sud et d'Amérique latine,
Constatant	que malgré le fait que le monde s'est engagé à mettre fin aux mariages précoces d'ici 2030 en adoptant les objectifs de développement durable, de nombreux pays sont encore réfractaires à la réalisation de cet objectif et qu'au rythme actuel, il faudra 300 ans pour mettre fin au mariage des enfants d'après l'ODD 5,
Informant	que le mariage des enfants représente une réelle menace pour la vie, le bien-être, la santé et l'avenir de millions d'enfants, en particulier les jeunes filles et les femmes dans le monde et que celles-ci sont contraintes de mettre un terme à leurs études, de renoncer à leur avenir et d'endosser le rôle de femme au foyer avant 18 ans,
Rappelant	que 650 millions de filles et de femmes aujourd'hui en vie ont été mariées à partir de l'âge de 4 à 18 ans, ceci représente 1 jeune femme sur 5 dans le monde les mariages d'enfants se produisant majoritairement entre 16 et 17 ans selon l'UNICEF,
Salut	l'existence d'associations telles que "Room to read" qui participe à la lutte contre les mariages de mineurs en incitant à compléter les études du secondaire pour les femmes,
Incite	les nations membres à s'unir à la création du projet "Voix pour l'avenir" en finançant à travers un budget de 250 millions la mise en place :
	<ul style="list-style-type: none">- de bourses d'études pour les jeunes filles les incitant à poursuivre leurs études;- de campagnes de sensibilisation dans les écoles dès le plus jeune âge afin de combattre la normalisation des mariages précoces et de former les filles à leurs droits humains, à la santé sexuelle et reproductive, et à la prise de décision autonome ;- de formations professionnelles et d'aide aux familles des jeunes en situation économiquement instable envisageant le mariage précoce;
Exhorté	les nations membres à créer des centres d'écoute pour les familles dont les enfants sont menacés de mariage précoce dans les pays particulièrement touchés par ce phénomène tels que le Niger, le Tchad, le Bangladesh, le Mali, le Soudan du Sud et bien d'autres pays encore.

Le texte français fait foi.